



## **MARCHE PUBLIC POUR LA FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MAINTENANCE DE MATERIEL INFORMATIQUE ET DES LOGICIELS AFFERENTS.**

### *L'expérience du CIRB (Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise)*

Dans son manuel « Acheter Vert ! », la Commission européenne met en évidence que si tous les pouvoirs publics à travers l'Union européenne s'équipaient d'ordinateurs à plus faible consommation énergétique, cela conduirait à une réduction de 830 000 tonnes de CO<sub>2</sub>. Et c'est sans compter une meilleure utilisation des équipements informatiques et la réduction des consommables. Le potentiel d'amélioration environnemental est donc très important !

En tant que partenaire de la modernisation des pouvoirs et services publics, le Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) a décidé d'y contribuer en proposant une offre de services IT intégrant des exigences environnementales. Cette centrale de marché s'appuie sur sa grande connaissance du matériel pour faciliter cette démarche et y intègre la notion de « coût global de possession ».

### **UN PROGRAMME GREEN IT INTEGRE DANS LA POLITIQUE D'ACHATS DURABLES**

Le CIRB a pour objectif d'organiser et de diffuser l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès des publics bruxellois : autorités, administrations, organismes et pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, institutions d'enseignement, hôpitaux et citoyens.

En tant qu'organisme d'intérêt public, le CIRB est visé par la circulaire du 5 février 2009. Il est donc tenu de suivre une politique d'achats durables pour les marchés publics de fournitures et de services. Au-delà de cela, le Centre cherche à assurer une fonction d'exemple et à être leader dans la mise en œuvre d'une informatique durable. Le CIRB a donc instauré un programme Green IT. Celui-ci comprend l'introduction de clauses environnementales dans son marché de fourniture, livraison et maintenance de matériel informatique et des logiciels afférents.

Ces clauses sont destinées à :

- réduire la consommation énergétique ;
- maîtriser le niveau sonore des machines ;
- diminuer la quantité de consommables ;
- encourager le recyclage des emballages et des consommables.

Par ailleurs, le Centre intègre la notion de « coût global de possession » dans ce marché (explications ci-dessous).

Au-delà des marchés en tant que tel, le CIRB a procédé à une analyse de ses besoins. Cette analyse a déjà permis de déboucher sur plusieurs adaptations : les imprimantes individuelles ont été remplacées par des imprimantes partagées multifonctions, les impressions ont été configurées pour se faire automatiquement en noir et blanc, etc.



## VEILLE ET ANALYSE DU SECTEUR INFORMATIQUE : UN DES AVANTAGES DE CETTE CENTRALE DE MARCHÉ

Le CIRB se positionne comme centrale de marché informatique et fait bénéficier ses clients (mandants) de ses marchés informatiques. Simplification administrative, économie d'échelle, garanties par rapport aux plus-values environnementales, mise à disposition d'un matériel efficace et peu énergivore sont autant d'avantages apportés par cette centrale.

L'évolution rapide des technologies informatiques est suivie de près par le CIRB. Ce travail de suivi lui permet d'identifier, en amont de chaque marché, ce que les fournisseurs sont en mesure de proposer tant en terme technologique qu'en terme de performances environnementales. Ce travail constant de recherche et d'analyse du marché demande du temps mais permet de faciliter, ensuite, la rédaction des cahiers des charges et l'attribution du marché.

Le Centre propose, via son e-catalogue, une large diversité de produits dans laquelle les administrations peuvent se fournir. Les mandants passent directement commande via l'e-catalogue.

## COUT GLOBAL DE POSSESSION : DES ECONOMIES A L'USAGE

Dans un contexte où le prix de l'énergie ne cesse d'augmenter, rechercher l'efficacité énergétique du matériel informatique est un investissement rentable. C'est pourquoi le CIRB a intégré, dans ce marché, la notion de « coût global de possession » comprenant le coût d'acquisition, le coût de propriété (utilisation et maintenance), ainsi que le coût de retrait de service.

C'est ainsi que les soumissionnaires étaient invités à intégrer, dans le prix proposé, les coûts des consommables (cartouches, tambours, courroies, etc.) et de l'électricité pour la durée maximale du marché. Le calcul ne prenait pas en compte l'évolution du prix de l'électricité mais se faisait sur base du prix payé au kWh au moment de la passation du marché. Quelle que soit l'évolution des prix, cela permettait néanmoins d'avoir une idée de la différence de consommation des machines en fonction des différents modes (standard, ECO, arrêt) sur trois et cinq ans.

Prenons l'exemple des imprimantes. Dans son offre de prix, le soumissionnaire devait indiquer la consommation d'électricité des imprimantes en kWh par semaine, avec le coût que cette consommation allait engendrer sur un an, trois ans et cinq ans. Il devait également indiquer le nombre de pages pouvant être imprimées (5% de couverture) en mode ECO et en mode standard avec une cartouche de toner du type prévu dans son offre. Quand on connaît le prix des consommables, on comprend mieux l'intérêt de la démarche... En prenant en compte le prix de l'énergie, le nombre de copies possibles par cartouche, le remplacement régulier du four et de la courroie, le CIRB est arrivé à la conclusion que certaines machines, plus chères au départ, étaient en fait celles qui coûtaient le moins au bout de cinq années d'utilisation.

## CRITERES ENVIRONNEMENTAUX ET CAHIER DES CHARGES

Ce marché comprend six lots<sup>1</sup>, eux-mêmes composés d'une série de produits différents.

**Au niveau des clauses techniques communes aux six lots, le cahier des charges imposait :**

- **des critères relatifs à la garantie.**
  - Une période de garantie de minimum trois ans pour tous les composants matériels. Tous les frais d'entretien et de réparation, de pannes et de dysfonctionnement étant à charge de l'adjudicataire durant cette période.



<sup>1</sup> Ordinateurs et portables, Imprimantes, Imprimantes multifonctionnelles, Projecteurs et écrans, Serveurs, Microsoft Volume Contracts



## - des critères relatifs à la consommation d'énergie.

- Des ordinateurs et écrans, et de préférence des imprimantes également, en conformité avec la dernière version de la norme Energy Star.
- L'obligation, pour le soumissionnaire de :
  - communiquer, pour tous les pc et portables, la consommation de l'équipement dans les modes idle<sup>2</sup>, sleep et off<sup>3</sup> ;
  - d'indiquer la consommation en kWh/semaine pour les imprimantes et copieurs ;
  - d'être en mesure de fournir aux utilisateurs une documentation sur les avantages de la gestion de consommation. Celle-ci devait reprendre des indications sur le passage correct du mode veille au mode actif ou encore une indication sur la manière de configurer certaines valeurs de ralentissement.



## - des critères relatifs aux consommables.

- L'indication obligatoire du nombre de pages pouvant être imprimées (5% de couverture) en mode standard et en mode ECO, avec une cartouche de toner du type prévu dans l'offre.
- L'obligation pour le soumissionnaire de :
  - communiquer la longévité de la lampe du vidéoprojecteur dans les modes « standard » et « éco » ;
  - indiquer la période de disponibilité des pièces de rechange à partir de l'arrêt de production des produits proposés.

## - des critères relatifs au recyclage.

- Utilisation d'un maximum d'emballages recyclables.
- Reprise des palettes et évacuation des emballages en excès (cellophane, chips, toner...).
- L'obligation, pour le soumissionnaire, d'indiquer s'il reprenait les vieux appareils et, dans ce cas, de préciser le circuit qu'ils empruntaient par la suite.
- Une description, par le soumissionnaire, du processus de récupération et de recyclage des emballages, consommables (toners, batteries, etc.) et pièces de rechange défectueuses.



## - des critères relatifs aux écolabels.

Les ordinateurs, imprimantes et copieurs devaient satisfaire à la directive ROHS<sup>4</sup> et aux critères EPEAT<sup>5</sup> (pour les PC et portables).

## Au niveau des clauses techniques spécifiques à chaque lot, le cahier des charges imposait :

- pour les ordinateurs, portables, imprimantes, serveurs, projecteurs et écrans : que le niveau sonore (en dB) des machines soit précisé ;
- pour les projecteurs et écrans : que le soumissionnaire indique la consommation d'électricité maximale et la consommation d'électricité en mode de veille ;
- pour les imprimantes classiques et multifonctionnelles : que les quantités de benzène, poussière et ozone émis en cours d'impression (en mg/h) soient indiquées. Pour les multifonctionnelles, le soumissionnaire devait ajouter la consommation d'électricité en cours d'utilisation, en mode de veille et OFF ;
- pour les serveurs : que le soumissionnaire indique la consommation d'électricité.

<sup>2</sup> Mode inactif

<sup>3</sup> Comme défini dans le label Energy Star

<sup>4</sup> Restriction of the use of certain Hazardous Substances in electrical and electronic equipment, restreint l'utilisation de six substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

<sup>5</sup> Label pour ordinateurs et les écrans correspondant à un outil d'évaluation environnementale des produits électroniques



## Au niveau des critères d'attribution

Pour des marchés publics atteignant ou dépassant les seuils européens, la pondération des critères d'attribution est obligatoire. Pondéré à 7%, le critère de durabilité (Green IT) était lui-même subdivisé en plusieurs critères. Niveau sonore des machines, capacité à répondre aux critères d'EPEAT, durée de vie des ampoules et des machines, recyclage des machines et des emballages, taux d'émissions d'ozone, de benzène et de poussières, etc. sont autant d'éléments qui intervenaient dans la pondération. Plus les fournisseurs allaient loin par rapport à ces critères, plus ils recevaient de points.

## UNE MATRICE D'ÉVALUATION POUR ANALYSER LES NOMBREUSES OFFRES REÇUES

Le travail d'analyse du marché effectuée en amont a porté ses fruits puisque dix-neuf offres ont été remises au CIRB. Cela montre l'importance de confronter ses exigences avec l'offre effectivement disponible sur le marché!

Malgré le nombre d'offres et de critères à vérifier et à pondérer, la phase d'attribution de ce marché européen n'a duré que deux mois. Le fait d'avoir précisé l'ensemble des critères intervenant dans l'évaluation dès la publication du marché, d'avoir une bonne connaissance du marché de l'informatique et les capacités techniques pour vérifier les informations fournies par les soumissionnaires a grandement facilité l'attribution. Pour s'aider dans ce travail, le CIRB s'est doté de matrices d'évaluation sous la forme de feuilles Excel très complètes. Celles-ci reprenaient l'ensemble des critères vérifiables et comparables ainsi que les données permettant de calculer le coût global de possession. L'avantage de faire intervenir de nombreux critères dans la pondération est de ne pas évincer un fournisseur parce qu'il ne sait pas répondre à un des critères.

## LA QUESTION DU PRIX



Malgré l'intégration d'exigences environnementales, le marché a été attribué pour un montant inférieur aux années précédentes. À part les serveurs, dont le prix a augmenté par rapport au marché précédent, tous les équipements ont vu leur prix baisser tout en proposant des performances techniques bien meilleures.

La performance des PC a doublé alors que, dans le même temps, leur prix a diminué de 25%. Pour les portables, le prix chute de 12% pour une performance accrue de plus de 200%.

Le prix des imprimantes a baissé de 23% pour des performances équivalentes. Quant aux copieurs, le prix a diminué de moitié. Les produits dits multimédia, comme les écrans interactifs et les projecteurs, étaient 10% moins chers.

## PERSPECTIVES

Le CIRB mène une gestion proactive d'intégration des exigences environnementales dans ses cahiers des charges. Si le marché s'y prête, l'intégration et la vérification des exigences environnementales, tant lors de l'attribution du marché que lors de son exécution, sont systématiquement prévues. Les chefs de projets peuvent s'appuyer sur un tableau de bord dans la matière. Certains marchés comme les marchés hardware, de fournitures de meubles, de voitures, de nettoyage, etc. intègrent déjà automatiquement des considérations environnementales.

Pour systématiser cette verdurisation des marchés publics sans faire du greenwashing<sup>6</sup>, la nomination d'une personne responsable de la mise en œuvre et du contrôle de la gestion des achats permettrait d'automatiser la prise en compte de critères environnementaux.

<sup>6</sup> Le greenwashing est un procédé de [marketing](#) utilisé pour donner une image [écologique](#) responsable au produit alors qu'il s'agit d'une présentation déformée des faits ou de la vérité.



En tant que « Centrale de marché IT », le CIRB offre aux collectivités publiques la possibilité de jouir d'un marché proposant du matériel de qualité, testé par ses services et à prix compétitifs. Cerise sur le gâteau, des garanties environnementales sont également assurées pour ce marché et le coût de possession pris en compte. Le nombre grandissant de mandants qui font appel à cette centrale ne peut qu'encourager le CIRB à continuer dans cette voie et à influencer le marché vers une informatique plus durable.

**Type de marché :** marché de fournitures

**Mode de passation du marché :** appel d'offres général

**Durée du marché :** deux ans

**Montant du marché :** 5 millions d'euros par an

**Personne de contact :** Geert Royberghs, Responsable Service Achats

